

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 22 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 18 mars 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

**Présents** : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Marcel BERY - Vincent GASSELIN

**Absent(e/s) excusé(e/s)** : Angélique BINET (soit 11 membres en exercice, 10 présents, 10 votants mais non participation au vote par M. le Maire du Compte Administratif et au vote de la subvention pour les Amis de Gizeux par M. V. GASSELIN, président de cette association)

**Secrétaire de séance** : Benoît RUGEN

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**1) Proposition de huis clos pour la séance du jour compte tenu des mesures sanitaires**

La proposition de huis clos est validée par l'ensemble des élus.

**2) Compte de gestion 2020 du comptable public**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget 2020 ;

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**3) Compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick NEVOIT, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Thierry BEAUPIED, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer sous le tableau suivant :

... / ...

... / ...

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	105 564,53			89 431,67
Op° de l'exercice	202 430,10	274 176,26	413 988,95	502 315,69
Totaux	307 994,63	274 176,26	413 988,95	591 747,36
<b>Résultats clôture</b>	<b>307 994,63</b>			<b>591 747,36</b>
Restes à réaliser	<b>25 828,54</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>333 823,17</b>	<b>274 176,26</b>	<b>413 988,95</b>	<b>591 747,36</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>- 59 646,91</b>			<b>177 758,41</b>

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote « Pour » à l'unanimité (*sauf le Maire*) et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

#### **4) Affectation du Résultat de Fonctionnement 2020 sur le Budget 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir examiné le compte administratif de l'année 2020, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître à la clôture de l'exercice :

- un excédent de fonctionnement de **177 758,41 €**
- un déficit cumulé d'investissement de **- 33 818,37 €**
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de **25 828,54 €**
- des restes à réaliser en recettes d'investissement de **0,00 €**
- le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **59 646,91 €**

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020, comme suit sur le budget 2021 :

- affectation au compte 1068 de la somme de **59 646,91 €**
- report en R 002 de la somme de **118 111,50 €**

#### **5) Subventions aux associations (2<sup>e</sup> partie)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des besoins des associations concernées et en avoir délibéré, vote à l'unanimité (*sauf V. GASSELIN*) les subventions pour l'année 2021 selon le tableau ci-dessous (le montant de la subvention aux Amis de Gizeux est réévaluée car les élus estiment qu'il est nécessaire de maintenir les subventions pour palier les frais fixes de toutes les associations) :

ASSOCIATION	Subvention 2021	ASSOCIATION	Subvention 2021
Comité des Fêtes de Gizeux	1.000 €	Écho du Changeon (Chorale)	200 €
Étoile Sportive Gizeux (Foot)	800 €	Écho du Changeon (Musique)	1.000 €
Amis de Gizeux	300 €		

... / ...

**6) Choix du maître d'œuvre concernant les travaux de rénovation du logement situé 32 rue des Écoles, suite au sinistre**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le choix de M. Christophe DUJARDIN (Atelier CD Création 3 rue Mirabeau à Tours) pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation, suite au sinistre, du logement communal situé 32 rue des Écoles et donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

M. le Maire précise que les frais de maîtrise d'ouvrage sont inclus dans l'enveloppe allouée par l'assurance.

**7) Délégation à M. le Maire pour effectuer des démarches en vue de l'acquisition d'un terrain en centre-bourg**

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du centre-bourg, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir un terrain situé 3 rue du Lavoir.

Une procédure amiable a déjà été débattue lors de séances précédentes en vue de l'acquisition des parcelles correspondantes, cadastrées C 816, C 965, C 968 :

- n° 816 d'une superficie de 420 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Guy VERNEAU,
- n° 965 d'une superficie de 540 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Guy VERNEAU,
- n° 968 d'une superficie de 1317 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Guy VERNEAU.

Afin de poursuivre ces démarches, M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour effectuer les démarches d'acquisition de ces parcelles.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'acquisition des parcelles C 816, C 965, C 968 pour une superficie totale de 2.277 m<sup>2</sup>, appartenant Monsieur Guy VERNEAU,
- décide que la vente se fera pour un montant de 42.500 €, qui seront inscrits au Budget 2021,
- donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet, notamment auprès de Maître BOUIS-DEQUIDT, notaire à Vernoi-le-Fourrier.

Ce projet pourrait entrer dans le contrat de relance et transition énergétique promu par la CCTOVAL.

**8) Coupes de bois à asseoir en 2021 en forêt sous régime forestier**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du message de M. ADIEN de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 dans les forêts bénéficiant du Régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 au martelage de la coupe désignée ci-après ;
- précise la destination des coupes de bois non réglées et leur mode de commercialisation :

***Coupe à marteler***

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupe non réglée (sanitaire)	2B en partie		600	X				

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire précise qu'il s'agit de 500 m<sup>3</sup> de pins laricio et 2180 m<sup>3</sup> de pins maritimes, pour une vente courant juin.

... / ...

**9) Point sur les travaux sur les bâtiments communaux et projets divers**

Les élus prennent connaissance des travaux en cours sur les bâtiments communaux :

- concernant les logements adaptés du centre-bourg, une réunion s'est tenue à la CCTOVAL avec VTH qui doit déposer le permis de construire en juin prochain, pour des travaux en 2022 et livraison des clés en 2023 ;
- concernant l'îlot Fonteneau, l'ADAC 37 a missionné un architecte qui doit venir sur site le 1<sup>er</sup> avril ;
- pour le local Foot, le devis du plombier est arrivé pour un montant de près de 5.000 €, des éléments seront rediscutés.

**10) Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire**

Les élus continuent à lister les dépenses à envisager pour la préparation du Budget 2021, dont des systèmes d'attaches pour des fanions à l'occasion des manifestations communales suggérés par G. de LAFFON et un plan de la commune précisant le nouvel adressage.

M. le Maire transmet des nouvelles du projet de vente du bâtiment du 34 bis rue des Écoles et les élus lui donnent délégation pour poursuivre les négociations.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire indique que les taux d'imposition locale seront votés juste avant le budget, dans la même séance, car le document officiel (présentant la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation) vient seulement de parvenir à la Mairie.
- La prochaine séance du Conseil est prévue le 06 avril, notamment pour voter le budget 2021.

**TOUR DE TABLE :**

- M-L. MEYNARD annonce que la vaccination a commencé pour les habitants de plus de 75 ans, notamment pour 6 premières personnes qui ont rendez-vous à Neuillé-Pont-Pierre.
- V. GASSELIN indique que M. BIGARRÉ, horticulteur de Bourgueil, a accepté de faire partie du jury du concours de maisons fleuries et qu'il donnera des conseils de fleurissement. Une conférence sur les pivoinies devrait avoir lieu dans le cadre du prochain « Rêves de printemps » au mois d'octobre.
- P. NEVOIT regrette qu'un repas végétarien soit imposé à la cantine de façon hebdomadaire.
- G. de LAFFON signale que les bénévoles du château se tiennent prêts pour organiser le marché festif du 15/08, quelle qu'en soit la forme.